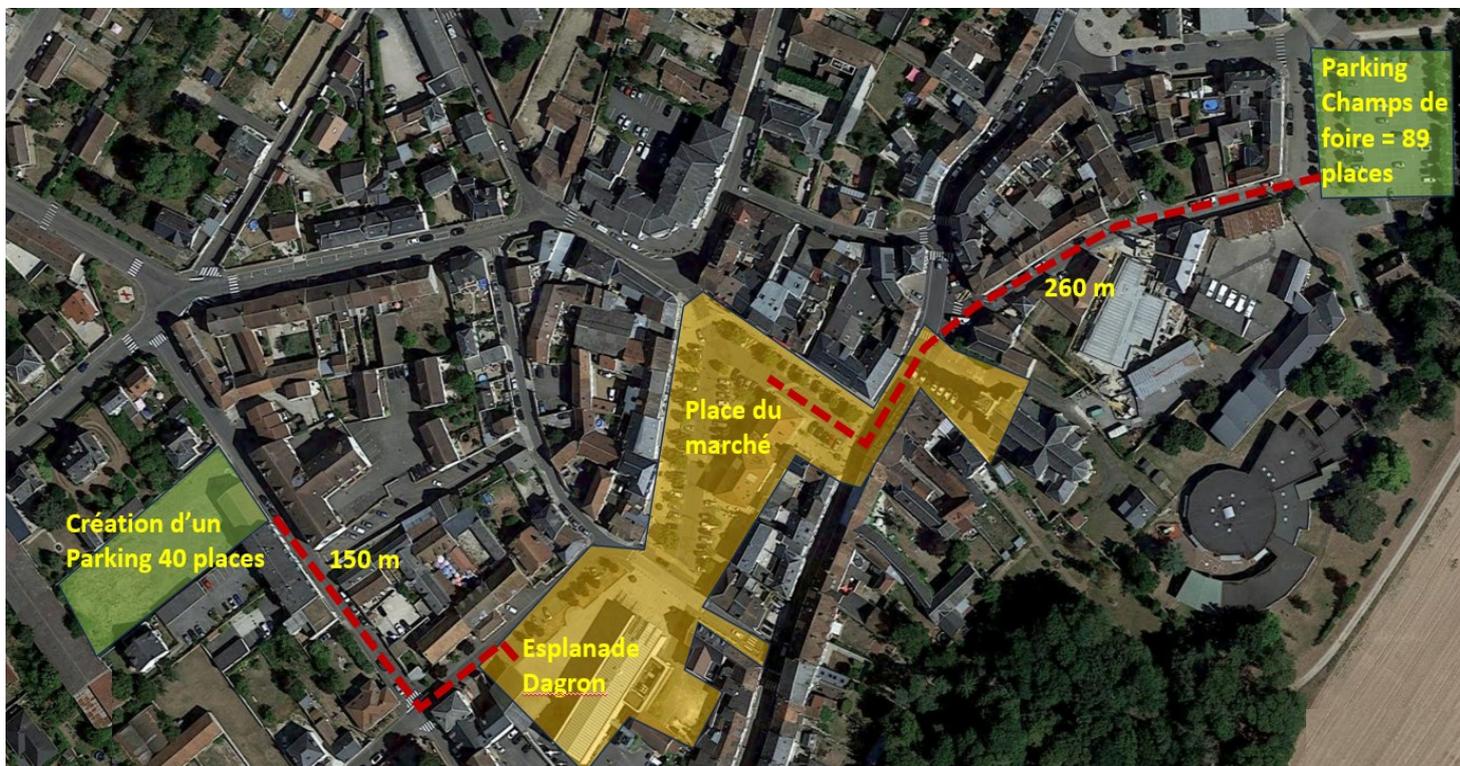




## RÉHABILITATION DE LA PLACE DU MARCHÉ



**La réflexion sur un nouvel aménagement de la place du Marché est lancée. Vous avez pu découvrir dans le « #27 MAG PRINTEMPS », la première étape du projet. Sur le site de la commune vous trouverez toutes les démarches entreprises à ce propos : [www.ville-ab2s.fr](http://www.ville-ab2s.fr) - DEMAIN NOTRE VILLE**





## FICHE ACTION 1

### PLACE DU MARCHÉ

Nous progressons dans la réflexion de la place du Marché.

A ce stade, nous avons rencontré à plusieurs reprises les commerçants sédentaires du centre-ville et ceux du marché hebdomadaire.

Les membres du panel citoyen ont également été sollicités et un échange avec eux aura lieu le lundi 15 avril.

### AVP

MARS /  
AVRIL

#### AVANT-PROJET

- ◆ Rencontrer les commerçants
- ◆ Arrêter des plans
- ◆ Définir des principes
- ◆ Estimer € coût des travaux
- ◆ Rencontrer le panel citoyen

### PRO

AVRIL /  
MAI

#### PROJET

- ◆ Mettre au point :
  - Les plans et détails
  - Le phasage
  - Le coût
  - Découper en lots techniques
  - Le planning
- ◆ Réunion publique

### ACT

MAI /  
JUIN

#### ASSISTANCE

#### CONTRAT TRAVAUX

- ◆ Préparer le Dossier de Consultation des Entreprises
- ◆ Analyse des offres
- ◆ Assister la mairie pour le choix des entreprises

Portes Euréliennes  
d'Île-de-France  
communauté de communes

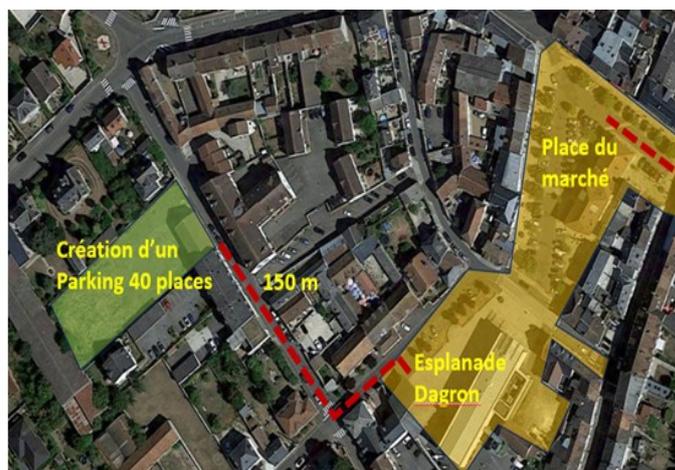
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT REALISES  
PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES  
PORTES EURELIENNES D'ILE -DE-FRANCE



## FICHE ACTION 1

### PLACE DU MARCHÉ

L'implantation du futur marché hebdomadaire du vendredi a été validé avec les commerçants ambulants et sédentaires. L'aménagement d'un nouveau parking à proximité de l'Esplanade Dagron et les places de stationnement conservées sur la place du Marché permettront un accès facilité à chacun.



Après la réhabilitation de la place, le marché se situera sur le parvis de l'Espace Dagron.



## EMPLACEMENT PROVISOIRE DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

AVENUE  
GAMBETTA DÈS  
VENDREDI 5 JUILLET  
2024

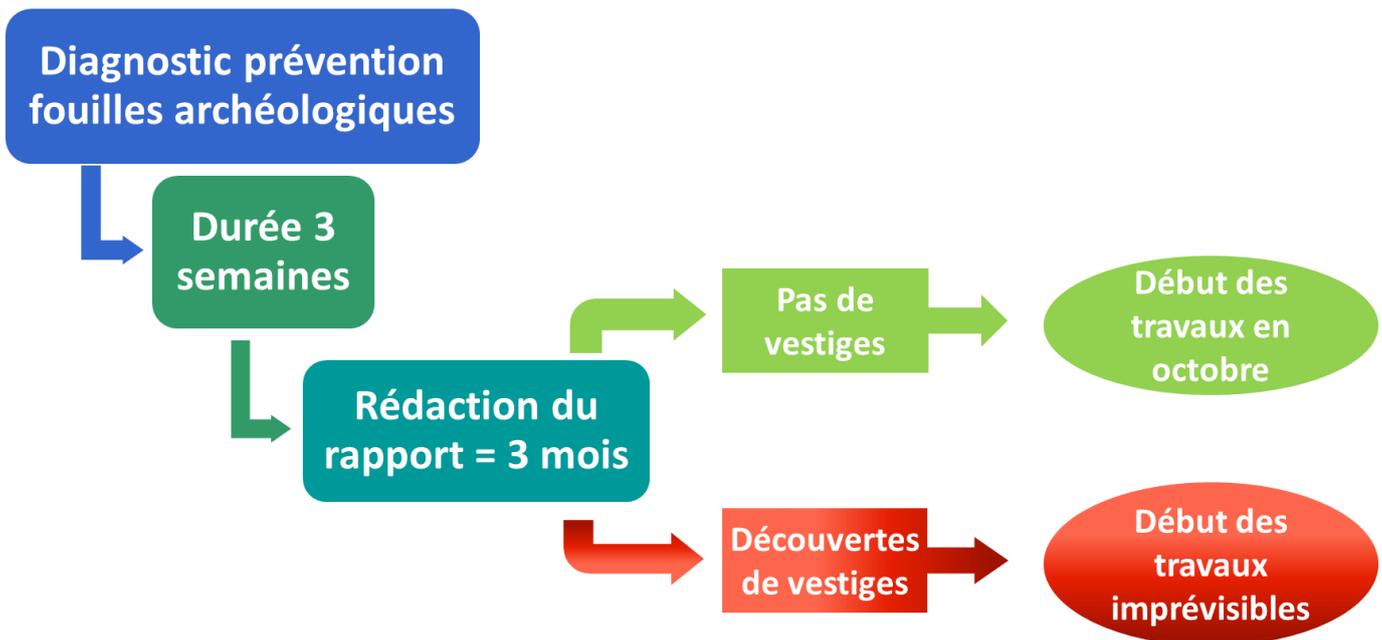


## FICHE ACTION 1

### PLACE DU MARCHÉ



Dès le début du mois de juillet, un diagnostic de fouilles archéologiques préventives doit être réalisé sur le périmètre de travaux envisagés.



Cette étape est obligatoire. La réalisation des fouilles conditionne le lancement des travaux.

**RÉUNION DU PANEL CITOYEN  
LUNDI 15 AVRIL 19 H  
ESPACE DAGRON**

Vous pouvez rejoindre le panel citoyen ou nous faire part de vos remarques en contactant :

Maria BISTOCCHI, directrice de cabinet - [dircab@ville-ab2s.fr](mailto:dircab@ville-ab2s.fr)